

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil de recherches en sciences humaines du Canada et la Ministère des Sciences, et ministre du Sport

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, qui comprennent :

- l'état de la situation financière à la fin de 31 mars 2019;
- l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »)

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au fin de 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables

autorisés Ottawa (Canada)

Le 7 août 2019

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du CRSH. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CRSH. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur les résultats du CRSH concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CRSH sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère du système de contrôle interne du CRSH sont examinés dans le cadre du travail effectué par le personnel de l'audit interne, qui procède à des audits périodiques des différents secteurs opérationnels du CRSH, et par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au président.

Les auditeurs indépendants du CRSH, KPMG s.r.l., ont exprimé une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du CRSH qui n'inclut pas une opinion d'auditeur concernant

l'évaluation annuelle sur l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers du ministère.

Copie originale signée par
Ted Hewitt
Président

Copie originale signée par
Patricia Sauvé-McCuan
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Le 7 août 2019

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

État de la situation financière

au 31 mars

(en milliers de dollars)

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer [note 4] | 26 243 | 14 362 |
| Indemnités de vacances et de congés compensatoires | 1 137 | 1 045 |
| Revenus reportés [note 5] | 310 | 471 |
| Avantages sociaux futurs [note 6b] | 230 | 281 |
| Total des passifs nets | <u>27 920</u> | <u>16 159</u> |
| Actifs financiers | | |
| Montant à recevoir du Trésor | 25 560 | 14 312 |
| Débiteurs et avances [note 7] | 1 746 | 729 |
| Total des actifs financiers nets | <u>27 306</u> | <u>15 041</u> |
| Dette nette | <u>614</u> | <u>1 118</u> |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 236 | 203 |
| Immobilisations corporelles [note 8] | 1 503 | 2 065 |
| Total des actifs non financiers | <u>1 739</u> | <u>2 268</u> |
| Situation financière nette [note 9] | <u><u>1 125</u></u> | <u><u>1 150</u></u> |

Obligations contractuelles et engagements [note 10]

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Copie originale signée par
Dr. Ted Hewitt
Président

Copie originale signée par
Patricia Saurvé-McCuan
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 7 août 2019

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

| | <u>2019</u> | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|--|------------------|----------------|----------------|
| | Résultats prévus | | |
| Charges | | | |
| Financement de la recherche et formation en sciences humaines | 403 230 | 456 663 | 401 967 |
| Soutien institutionnel aux coûts indirects de la recherche | 368 848 | 397 668 | 368 719 |
| Services internes | 18 020 | 22 359 | 17 319 |
| Total des charges | <u>790 098</u> | <u>876 690</u> | <u>788 005</u> |
| Revenus | | | |
| Revenus divers | 95 | 431 | 132 |
| Total des revenus | <u>95</u> | <u>431</u> | <u>132</u> |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | <u>790 003</u> | <u>876 259</u> | <u>787 873</u> |
| Financement du gouvernement et transferts | | | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | | 859 794 | 771 226 |
| Variations des montants à recevoir du Trésor | | 11 248 | 11 016 |
| Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 11a)] | | 5 192 | 4 617 |
| Total du financement du gouvernement et les transferts | | <u>876 234</u> | <u>786 859</u> |
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | | (25) | (1 014) |
| Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice | | 1 150 | 2 164 |
| Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice | | <u>1 125</u> | <u>1 150</u> |
| Information sectorielle [note 12] | | | |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES
État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|--|-------------------|---------------------|
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | 25 | 1 014 |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles [note 8] | 405 | 240 |
| Amortissement des immobilisations corporelles [note 8] | (967) | (931) |
| Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements [note 8] | - | (2) |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | <u>(562)</u> | <u>(693)</u> |
| Variation due aux charges payées d'avance | 33 | (37) |
| Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle | <u>(504)</u> | <u>284</u> |
| Dette nette ministérielle - début de l'exercice | 1 118 | 834 |
| Dette nette ministérielle - fin de l'exercice | <u>614</u> | <u>1 118</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES**État des flux de trésorerie****pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars)

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|----------------|----------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 876 259 | 787 873 |
| Éléments n'affectant pas l'encaisse : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles [note 8] | (967) | (931) |
| Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles [note 8] | - | (2) |
| Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 11a)] | (5 192) | (4 617) |
| Variations de l'état de la situation financière : | | |
| Augmentation des créditeurs et des charges à payer | (11 881) | (10 937) |
| Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires | (92) | (194) |
| Diminution des revenus reportés | 161 | 6 |
| Diminution des avantages sociaux futurs | 51 | 54 |
| Diminution (augmentation) des débiteurs et avances | 1 017 | (229) |
| Diminution (augmentation) des charges payées d'avance | 33 | (37) |
| Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement | 859 389 | 770 986 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles [note 8] | 405 | 240 |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations | 405 | 240 |
| Activités de financement | - | - |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | 859 794 | 771 226 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant au 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été établi en 1977 par la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, et est un établissement public nommé à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le mandat du CRSH est de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines. Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSH sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives. En raison d'une modification de la structure hiérarchique des programmes à compter de l'exercice 2018-2019, le CRSH atteint ses objectifs au moyen des programmes suivants:

a) Financement de la recherche et de la formation en sciences humaines

Le CRSH, par l'entremise de subventions et de bourses, encourage et appuie la recherche et la formation en recherche dans le domaine des sciences humaines afin de développer les talents, de générer des connaissances et d'établir des liens en vue d'obtenir des résultats sociaux, culturels et économiques pour les Canadiens.

b) Soutien institutionnel aux coûts indirects de la recherche

Au nom du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et des Instituts de recherche en santé du Canada, le CRSH fournit un soutien financier à des universités, à des collèges, à des hôpitaux et à des instituts de recherche affiliés afin de rembourser une partie des coûts indirects associés à la recherche financée.

c) Services internes

Le CRSH et le CRSNG partagent des services internes pour l'administration générale, les ressources humaines, les finances, l'administration des octrois, la gestion et la technologie de l'information, l'évaluation des programmes et les services de vérification. Ce modèle de services administratifs communs s'est révélé très efficace pour les deux organismes subventionnaires fédéraux. De plus, le CRSH dispose de ses propres services organisationnels pour répondre aux besoins distincts de l'organisme en matière de gouvernance, de politiques, de planification, de statistiques, de mesure du rendement, de communications et de relations internationales. Les Services internes fournissent un soutien à l'ensemble de l'organisation sous forme de fonds de fonctionnement et d'entretien. Ils sont nécessaires pour appuyer l'exécution des programmes et d'autres obligations organisationnelles et comprennent des activités qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation, plutôt que celles qui appuient un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables gouvernementales énoncées ci-après, qui sont basées sur les normes comptables pour le secteur public du Canada. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

Les principales conventions comptables utilisées sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CRSH est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations accordées au CRSH ne correspond pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus, puisqu'elles sont en majeure partie fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2018-2019. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel du CRSH de 2018-2019.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le CRSH fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CRSH est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par les ministères sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CRSH a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les revenus divers sont constatés dans l'exercice où s'est produite l'opération ou l'activité qui leur a donné lieu.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Les revenus sont ensuite constatés dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont réalisées.

Les revenus divers comprennent les revenus disponibles et non disponibles. Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les passifs du CRSH. Bien que le président se doive de maintenir le contrôle comptable, il n'a aucun pouvoir en ce qui concerne l'utilisation des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérées

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

comme étant gagnées au nom du gouvernement du Canada et, dès lors, sont présentées comme étant réduites des revenus bruts du CRSH.

e) Dépenses

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions et bourses (paiements de transfert) sont enregistrées comme charges lorsque l'autorisation de paiement existe et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou aux droits établis pour le programme de paiements de transfert.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement selon leur coût estimatif. Ces montants sont également présentés à titre de financement public.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement. Les cotisations du CRSH sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'obligation totale du CRSH au titre du Régime. La responsabilité du CRSH à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement, le répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ volontaire a cessé pour les groupes d'employés admissibles. L'obligation à payer au titre des services rendus pour les employés qui n'ont pas retiré d'indemnités est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs et les avances dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le CRSH n'est pas exposé à un risque de crédit important. Les créances et les avances sont payables sur demande. Les créances et les avances représentent en majorité des sommes dues par des universités canadiennes et d'autres ministères et organismes publics, pour lesquels le risque potentiel de

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

pertes est minime. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances et avances.

h) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations éventuelles qui peuvent devenir réelles selon la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la somme des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile et l'évaluation des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent nettement des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et mesurées à la valeur comptable, sauf pour ceux qui suivent :

- i) Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii) Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable. D'autres opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. Autorisations parlementaires

Le CRSH reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats d'exploitation du CRSH pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en appliquant le

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

financement attribué par le gouvernement ou la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux qui suivent:

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|--|------------------------------|------------------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 876 259 | 787 873 |
| Ajustements pour les postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations: | | |
| Revenus | 411 | 132 |
| Amortissement des immobilisations corporelles [note 8] | (967) | (931) |
| Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles | - | (2) |
| Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 11a] | (5 192) | (4 617) |
| Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires | (92) | (194) |
| Diminution des avantages sociaux futurs | 51 | 54 |
| Remboursement de charges des exercices antérieurs | <u>2 209</u> | <u>1 447</u> |
| Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de | (3 580) | (4 111) |
| Ajustements pour les éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations: | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles [note 8] | 405 | 240 |
| Augmentation (diminution) des salaires payés en trop | 13 | (2) |
| Augmentation (diminution) des charges payées d'avance | 33 | (37) |
| Produit de l'aliénation des immobilisations corporelles | <u>-</u> | <u>16</u> |
| Total des éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations | 451 | 217 |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | <u><u>873 130</u></u> | <u><u>783 979</u></u> |

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

b) Autorisations fournies et utilisées

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|--|--------------------------|-----------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Autorisations fournies | | |
| Crédit 5 - Subventions | 841 847 | 756 926 |
| Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement | 33 775 | 27 061 |
| Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés | 3 364 | 2 708 |
| Dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État | - | 16 |
| Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2)□ de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines | 258 | 121 |
| Moins | | |
| Autorisations disponibles pour les années futures | (4 553) | (1 613) |
| Périmé : Dépenses de fonctionnement | (541) | (291) |
| Périmé : Subventions | (1 020) | (949) |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | <u>873 130</u> | <u>783 979</u> |

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont évalués au coût. Le tableau ci-dessous présente en détail les comptes crédoiteurs et les charges à payer du CRSH.

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|--------------------------|----------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Crédoiteurs - autres ministères et organismes | 3 331 | 1 384 |
| Crédoiteurs - parties externes | 19 038 | 11 428 |
| Total des crédoiteurs | <u>22 369</u> | <u>12 812</u> |
| Charges à payer | 3 874 | 1 550 |
| Total des crédoiteurs et des charges à payer | <u>26 243</u> | <u>14 362</u> |

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et des intérêts sur les fonds de dotation qui sont réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers ainsi que les montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|-----------------------------|--------------------------|-------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde d'ouverture | 471 | 477 |
| Intérêts reçus | 8 | 4 |
| Revenus constatés | (169) | (10) |
| Solde de clôture net | <u>310</u> | <u>471</u> |

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CRSH participent au régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées dans les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CRSH versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des provisions reliées au Plan d'action économique de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012 et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont adhéré au régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de contribution distinct.

En 2018-2019, la charge s'élève à 2 345 928 \$ (1 843 935 \$ en 2017-2018). La responsabilité du CRSH relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2012, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2019, tous les règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|--|--------------------------|-------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice | 281 | 335 |
| Charge (gain) pour l'exercice | 53 | (9) |
| Prestations versées pendant l'exercice | <u>(104)</u> | <u>(45)</u> |
| Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice | <u>230</u> | <u>281</u> |

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CRSH.

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|--------------------------|-------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Débiteurs - autres ministères et organismes | 685 | 404 |
| Débiteurs - parties externes | 1,025 | 302 |
| Débiteurs - employés | <u>36</u> | <u>23</u> |
| Débiteurs nets | <u>1 746</u> | <u>729</u> |

Le CRSH n'a aucune provision pour créances douteuses sur les débiteurs de toutes provenances.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

8. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial individuel est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CRSH n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

| Catégorie d'immobilisations | Période d'amortissement |
|--|--|
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciels achetés et développés | 5 ans |
| Machinerie et outillage | 5 ans |
| Autre matériel (y compris le mobilier) | 7 ans |
| Véhicules motorisés | 7 ans |
| Améliorations locatives | Le moindre du reste de la durée ou de la vie utile de l'amélioration |

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

| Catégorie d'immobilisations | Coût | | | | Amortissement cumulé | | | | Valeur comptable nette | |
|--|-------------------|--------------|---------------------------|------------------|----------------------|---------------|---------------------------|------------------|------------------------|--------------|
| | Solde d'ouverture | Acquisitions | Aliénations et radiations | Solde de clôture | Solde d'ouverture | Amortissement | Aliénations et radiations | Solde de clôture | 2019 | 2018 |
| (en milliers de dollars) | | | | | | | | | | |
| Matériel informatique | 3 107 | 90 | | 3 197 | 2 926 | 74 | | 3 000 | 197 | 181 |
| Logiciels achetés et développés | 5 670 | 11 | | 5 681 | 3 912 | 848 | | 4 760 | 921 | 1 758 |
| Matériel et outillage | 370 | 8 | | 378 | 307 | 27 | | 334 | 44 | 63 |
| Autre matériel (y compris le mobilier) | 2 044 | 153 | | 2 197 | 2 044 | - | | 2 044 | 153 | - |
| Améliorations locatives | 1 445 | 143 | | 1 588 | 1 401 | 14 | | 1 415 | 173 | 44 |
| Véhicules motorisés | 27 | - | | 27 | 8 | 4 | | 12 | 15 | 19 |
| Total | 12 663 | 405 | - | 13 068 | 10 598 | 967 | - | 11 565 | 1 503 | 2 065 |

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

9. Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette du CRSH est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

Le Fonds des bourses de la Reine est constitué d'une dotation de 250 000 \$ établie en 1973-1974 par le Parlement en vertu du crédit 45a de la *Loi de crédits no 5*. Les intérêts générés par la dotation sont inclus dans les revenus reportés [voir note 5]. La dotation elle-même ne représente pas une obligation envers des tiers, mais fait l'objet de restrictions selon les fins déterminées. Voici les opérations portées au compte :

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|--------------------------|---------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Fonds des bourses de la Reine - restrictions | 250 | 250 |
| Situation financière nette en excluant le Fonds des bourses de la Reine | <u>875</u> | <u>900</u> |
| Situation financière nette - fin de l'exercice | <u>1 125</u> | <u>1 150</u> |

10. Obligations contractuelles et engagements contractuels

Le versement des subventions et des bourses accordées pour les exercices futurs est assujéti à l'approbation des fonds par le Parlement.

La nature des activités d'exploitation du CRSH peut donner lieu à d'importants contrats pluriannuels et à des obligations en vertu desquels l'organisme sera tenu d'effectuer des paiements futurs afin de remplir ses programmes de paiement de transfert ou pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 et ultérieurs | Total |
|------------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------|
| | (en milliers de dollars) | | | | | |
| Subventions et bourses | 331 836 | 257 826 | 160 384 | 93 270 | 59 895 | 903 211 |
| Fonctionnement | <u>2 053</u> | <u>106</u> | <u>12</u> | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>2 171</u> |
| Total | <u>333 889</u> | <u>257 932</u> | <u>160 396</u> | <u>93 270</u> | <u>59 895</u> | <u>905 382</u> |

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CRSH est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés peuvent également inclure des personnes qui sont des membres clés du personnel de direction ou des membres de la

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

famille proche de ces personnes et des entités sous le contrôle, ou le contrôle partagé, d'un membre clé du personnel de direction ou d'un membre de la famille proche de cette personne.

Le CRSH conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux services d'audit ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle comme suit :

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|--|--------------------------|---------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Locaux | 3 172 | 3 109 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires | <u>2 020</u> | <u>1 508</u> |
| Total | <u>5 192</u> | <u>4 617</u> |

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes au public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

b) Administration de programmes pour le compte d'autres ministères

Le CRSH administre des fonds qui proviennent d'autres ministères et organismes du gouvernement en émettant des subventions, des bourses et d'autres paiements connexes en leur nom. Durant l'exercice, il a engagé des charges de 407 735 661 \$ (361 519 162 \$ en 2017-2018) en subventions et en bourses de ce genre. Ces charges sont constatées dans les états financiers de ces ministères et organismes du gouvernement et ne sont pas enregistrées dans les présents états financiers.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

12. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le Cadre ministériel des résultats du CRSH. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

| (en milliers de dollars) | Financement de la recherche et formation en sciences humaines | Soutien institutionnel aux coûts indirects de la recherche | Services internes | 2019 Total | 2018 Total |
|--|--|---|--------------------------|-------------------|-------------------|
| Paiements de transfert | | | | | |
| Subventions et bourses | 438 148 | 397 337 | - | 835 485 | 755 225 |
| Charges de fonctionnement | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 15 648 | 285 | 13 311 | 29 244 | 23 379 |
| Logement et locations | 62 | 1 | 3 835 | 3 898 | 3 783 |
| Services professionnels et spécialisés | 1 018 | 7 | 2 508 | 3 533 | 2 556 |
| Transport et communications | 1 000 | 37 | 454 | 1 491 | 997 |
| Information | 721 | - | 417 | 1 138 | 794 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | - | - | 967 | 967 | 931 |
| Acquisition de matériel et d'outillage | 30 | - | 766 | 796 | - |
| Réparation et entretien | 6 | - | 58 | 64 | 95 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 19 | - | 43 | 62 | 245 |
| Autres | 11 | 1 | - | 12 | - |
| Total - Charges de fonctionnement | 18,515 | 331 | 22 359 | 41 205 | 32 780 |
| Total - Charges | 456 663 | 397 668 | 22 359 | 876 690 | 788 005 |
| Revenus | | | | | |
| Revenus divers | 21 | - | 410 | 431 | 132 |
| Total des revenus | 21 | 0 | 410 | 431 | 132 |
| Coût net des activités avant le financement du gouvernement et les transferts | 456 642 | 397 668 | 21 949 | 876 259 | 787 873 |

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice (se terminant le 31 mars)

13. Passifs éventuels

Un demandeur a déposé une plainte contre le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements et la Commission canadienne des droits de la personne. La valeur nominale totale de la réclamation est de 2 840 000 \$. La probabilité et l'état de la demande n'ont pas encore été déterminés. C'est pourquoi ce montant n'a pas été inscrit dans les états financiers à titre de provision.